

Inauguration de l'extension
du parc départemental du Chemin de l'Île
Nanterre – Samedi 9 décembre 2023

Discours de Monsieur Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine
Président de Paris La Défense

Monsieur le Maire,
Monsieur le Sénateur [M. Gérard Lahellec],
Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,
Madame la Secrétaire générale adjointe,
Mesdames et Messieurs,

Le dernier-né des parcs départementaux écrit aujourd'hui une nouvelle page de son histoire, en s'agrandissant de deux hectares.

Ouvert en 2006, le parc du Chemin de l'Île dispose désormais d'une nouvelle coulée verte, tracée à la faveur du réaménagement de la friche des Papeteries. Plus de 150 arbres et des milliers d'arbustes ont été plantés, créant un nouveau havre de biodiversité sur notre territoire, dans le prolongement du parc qui abrite déjà une quarantaine d'espèces différentes.

Cette extension compte également un large espace ouvert, qui offre un belvédère sur les coteaux et sur deux bâtiments, vestiges d'un siècle d'industrie du papier qui a profondément marqué notre Département. Ces deux édifices des Papeteries de la Seine ont pu être conservés et réhabilités, tout comme les portiques des ponts roulants, faisant vivre la mémoire de ce site, des ouvriers et des nombreux Alto-séquanais qui y ont travaillé.

Ces bâtiments connaissent aujourd'hui une seconde vie en se transformant en équipements sportifs et en salles de conférence. Ils s'intègrent dans un nouveau quartier de Nanterre, sorti de terre en quelques mois seulement ; un quartier mixte doté d'une place qui vient d'être inaugurée, Monsieur le Maire, d'un parc d'activités pour les entreprises, d'un éco-campus de bureaux innovant et bas carbone, mais aussi d'équipements publics et de commerces qui investissent progressivement les lieux, qui donnent directement sur la Seine.

Ce n'est donc pas seulement deux hectares d'espaces végétalisés supplémentaires pour les Hauts-de-Seine que nous inaugurons aujourd'hui, mais une opération majeure d'aménagement qui offre une nouvelle entrée sur le parc et un nouvel accès au fleuve pour les Nanterriens. Avec cette coulée verte, le parc départemental du

Chemin de l'Île s'illustre donc comme un trait d'union entre la Ville et la Seine, incontournable atout de cet endroit de verdure.

L'eau, « force motrice de toute la nature » selon les mots de Léonard de Vinci, à la fois ressource et milieu, aussi nécessaire à la biodiversité qu'au paysage, irrigue en effet ce parc, le façonne. Elle remonte jusqu'à un point haut de l'esplanade, grâce à un mécanisme composé de vis d'Archimède, puis s'écoule par gravité, se déversant dans sept bassins aux plantes aquatiques, arrosant le parc et ses jardins familiaux avant de revenir à la Seine.

Ce voyage aquatique a de nombreuses vertus, parmi lesquelles la filtration de l'eau, venant améliorer grandement sa qualité. C'est notamment cette technique ingénieuse – qui fait de ce lieu un objet d'études pour les paysagistes et hydrologues –, mais aussi et surtout l'action résolue de nos équipes, qui valent à notre parc d'être labellisé espace végétal écologique. Je veux d'ailleurs profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement les agents départementaux pour leur travail quotidien au service d'une gestion raisonnée et durable du parc.

Ce parc est ainsi, plus que n'importe lequel de nos espaces végétalisés du Département, un modèle de résilience urbaine. Entrecoupé par les axes de transports, les lignes à haute tension et un tissu urbain dense, il propose un véritable lieu de respiration aux Alto-séquanais.

Et ce n'est pas fini !

En effet, la coulée verte que nous avons le plaisir d'inaugurer aujourd'hui n'est qu'une première étape avant la création de deux nouveaux hectares d'espaces verts, à quelques mètres d'ici.

Avec cette seconde extension, nous comptons offrir de nouveaux accès aux jardins et prolonger ce fil conducteur de l'eau, en établissant une nouvelle mare, refuge pour les amphibiens, et un belvédère sur la Seine, qui seront complétés par de nouvelles plantations et allées, ainsi qu'une grande prairie centrale qui renforcera l'ambition de mixité des usages du parc départemental du Chemin de l'Île, où les promeneurs côtoient les flâneurs et les enfants venus jouer, où les cyclistes et les coureurs se partagent l'espace pour profiter de la promenade bleue, désormais reliée au quartier République et à la gare de Nanterre Université.

Cet effort sera d'ailleurs prolongé par Paris La Défense, qui prévoit de créer un Delta Vert sur la ZAC Seine-Arche, que j'ai pu présenter il y a quelques semaines à l'occasion des Journées nationales de l'architecture. Ce nouvel aménagement, totalement innovant, va faire des contraintes urbaines de véritables atouts, en utilisant le "déjà-là", autour d'un exigeant travail de couture urbaine pour créer du lien entre les quartiers de Nanterre.

Ces deux opérations viendront ainsi renforcer davantage encore la mise en valeur des deux axes majeurs sur lesquels notre parc départemental s'est construit : celui des Terrasses, qui part du parc jusqu'à la Grande Arche et qui se prolonge jusqu'au Louvre, et puis, bien évidemment, l'axe fluvial, qui s'écoule sur 39 kilomètres dans notre Département et que nous nous attachons à préserver et à valoriser.

C'est là l'un des piliers de notre politique de l'eau, qui vise à aménager et gérer durablement les berges de Seine, en lien avec les communes, afin de créer de nouveaux lieux de vie et de promenade pour les Alto-séquanais.

Articulée à notre ambitieuse Stratégie nature, elle contribue ainsi à améliorer la résilience de notre territoire et à répondre à la demande légitime d'espaces verts et paysagers exprimée par nos concitoyens

Oui, face aux effets du changement climatique qui se font ressentir chaque année davantage, il est essentiel de multiplier les espaces de fraîcheur dans la Ville, confrontée au phénomène des îlots de chaleur, et de préserver la biodiversité présente dans les Hauts-de-Seine.

Cette feuille de route pour la nature, appuyée par une enveloppe financière de 251 millions d'euros pour la période 2021-2025, est clairement tournée vers cet objectif, afin de renforcer la trame écopaysagère alto-séquanaise. Nous travaillons ainsi avec les Villes pour dessiner un véritable réseau d'espaces de nature, liant les forêts domaniales, les berges de Seine, les grands parcs, les jardins, les promenades. Acquérir, aménager, accueillir, entretenir, valoriser sont les verbes forts de cette feuille de route du Département, qui revendique son rôle d'aménageur. Notre collectivité, qui gère aujourd'hui 27 sites, soit plus de 620 hectares de parcs, de jardins et promenades en milieu dense, poursuit l'ambition de créer 20 hectares supplémentaires à l'horizon 2025, guidée par une seule volonté : que chaque Alto-séquanais dispose d'un espace de nature à moins de 15 minutes à pied de chez lui.

Pour accomplir cette ambition, les grands parcs sont assurément une chance. Ils offrent en effet des avantages uniques, créant de vastes étendues aux zones calmes, des échappatoires où l'horizon s'éloigne, le paysage s'ouvre sur le ciel, et les cimes des arbres remplacent les toits des immeubles, telle une véritable parenthèse dans la Ville. C'est un savoir-faire maîtrisé depuis bien longtemps par les Hauts-de-Seine, comme en témoigne le centenaire de l'acquisition du domaine de Sceaux que nous avons célébré toute l'année ; un savoir-faire que nous continuons de perpétuer ici, à Nanterre, comme dans nos 36 communes.

Plus que jamais, le parc départemental du Chemin de l'Île s'affirme donc comme le grand parc des berges de Seine dans notre Département. Les Hauts-de-Seine comptent ainsi un atout supplémentaire dans l'amélioration continue du cadre de vie

des Alto-séquanais, faisant du développement durable un facteur de l'attractivité du territoire et du bien-être de chacun.